

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 12 OCTOBRE 2023

Secrétaire de séance : RUFENACHT Marie
Nombre de membres : 10
Présents : 9
Adrien PELLEGRINI, Marie RUFENACHT, Philippe DREZET, Emeric GUINCHARD, Cyril MERCET, Mathilde PERRIN, Caroline GEST-CAQUELARD, Laetitia LAMBERT, Gilles MAGNIN FEYSOT, Lucien BENMEHAL, Laetitia LAMBERT
Absents excusés : 1
Gérard JOUILLE
Date de la convocation : 06/10/2023
Date d'affichage : 06/10/2023

ORDRE DU JOUR :

- Validation du Compte-rendu du dernier Conseil Syndical,
- Délibération : convention « Les Echos du Haut-Doubs »
- Indemnité de gardiennage
- Dérogation scolaire
- Décision modificative n°1
- Point sur la chaudière de l'école
- Travaux du cimetière
- Fond de Concours de la Communauté de Communes
- Commune nouvelle : élaboration de la charte
- Questions diverses

Début de séance à 19h30.

1. Validation du Compte-rendu du dernier Conseil Syndical

Le Compte-Rendu du Conseil Syndical de la réunion du 31 août 2023 est adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Syndical.

2. Délibération : convention « Les Echos du Haut-Doubs »

Le Président informe le Conseil que l'association « Les Echos du Haut Doubs » est venu réaliser une prestation à l'inauguration de l'Abbaye de Montbenoit, une convention avait été signée le 27 mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
Décide d'adopter la convention des « Echos du Haut-Doubs ».

Décision adoptée à l'unanimité.

3. Indemnité de gardiennage

Le Président informe le conseil que l'Abbé Courbaud Jean-Louis perçoit une indemnité de gardiennage pour ouvrir et fermer la porte de l'Eglise. Monsieur BINETRUY Jérôme est également engagé pour suppléer Monsieur Courbaud dans cette tâche. Une rencontre avec Monsieur BINETRUY va être organisé afin d'échanger sur les modalités de son contrat.

Il est proposé de maintenir le montant de l'indemnité allouée à Monsieur Courbaud Jean-Louis soit 479.86€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
Décide d'adopter le montant de l'indemnité de gardiennage.

Décision adoptée à l'unanimité.

4. Dérogation scolaire

Le Président informe qu'en application de la législation actuellement en vigueur relative à la répartition entre Communes des charges des écoles publiques accueillant des enfants de l'extérieur, le Syndicat du Pays de Montbenoit décide de mettre en

œuvre une participation financière pour les communes dont les familles habitantes demandent une dérogation pour scolariser leurs enfants à l'École Intercommunale du Pays de Montbenoit située sur la commune de La Longeville et dont le Syndicat a la compétence.

Les tarifs proposés sont les suivants : 209€ pour les enfants des écoles élémentaires et classes spécialisées et 275€ pour les enfants des écoles maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
Décide d'adopter cette participation financière.
Décision adoptée à l'unanimité.

5. Décision modificative n°1

Le Président invite le conseil syndical à se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget Principal qui permettra de solder la facture de Koesio concernant la licence informatique Microsoft 365. Diminution sur crédits ouverts : Compte D 2157 : Matériel et outillage technique de 200€ et augmentation sur crédits ouverts : Compte D 2051 Concessions et droits similaires de 200€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
Décide de procéder au virement de crédits.
Décision adoptée à l'unanimité.

6. Point sur la chaudière de l'école

Le Président présente le carnet d'entretien de la chaudière du bâtiment A de l'école intercommunale. Il s'avère que l'entreprise DARE chargée de l'entretien signale depuis plusieurs années la vétusté de la chaudière. Il est impératif de la changer rapidement, la sécurité des élèves, du corps enseignant, des parents... est mise en avant.

Au vu de l'urgence et par manque de place, il n'est pas possible de modifier le mode de chauffage. Il est proposé de remplacer la chaudière existante par deux chaudières gaz. L'entreprise DARE pourra réaliser les travaux dans un délai de 15 jours (durant les vacances scolaires) pour un montant de 46545€ HT (devis à l'appui). Il semble difficile qu'une autre entreprise, qui ne connaît pas les lieux, puisse venir faire un devis, commander les pièces et intervenir aussi rapidement. Il est proposé à l'ensemble du conseil que l'entreprise DARE réalise les travaux. Pour cela, il sera nécessaire de faire le point avec la trésorerie car cette dépense n'avait pas été anticipée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical
Décide de choisir l'entreprise DARE pour réaliser l'ensemble des travaux liés à la chaudière.
Décision adoptée à l'unanimité.

7. Travaux du cimetière

Le Président expose à l'ensemble du conseil, à la demande de quelques usagers, des travaux dans le cimetière. Au Sud de ce dernier, il n'y a pas de chemin caillouté pour accéder à des sépultures, le terrain n'est pas praticable. Le chemin de l'allée centrale est également en mauvais état. L'entreprise Lonchamps a transmis un devis pour la réalisation des travaux à hauteur de 7441.00€ HT. Le conseil s'interroge sur le revêtement de sol à utiliser.

La commission cimetière est sollicitée pour aller constater si d'autres travaux sur le site sont à envisager. Ils devront également étudier quel revêtement de sol est le plus adapté afin qu'il soit pérenne et praticable par les personnes à mobilité réduite.

Après en avoir échangé, le Conseil Syndical,
Décide que l'ensemble des travaux seront envisagés en 2024.
Accord à l'unanimité.

8. Fond de Concours de la Communauté de Communes

Le Président expose aux membres du Conseil que la Sous-Préfecture, la Trésorerie et la Présidente de la communauté de communes se sont rencontrés pour le versement de ses fonds. Une solution a été définie, les fonds devraient être virés rapidement.

9. Commune nouvelle : élaboration de la charte

Le Président propose aux membres de son conseil la lecture de la charte du Val d'Usier, commune nouvelle depuis peu.

Il est proposé à la commission communication de réaliser l'historique de la commune nouvelle. Ensuite, chaque commission devra rédiger sa partie en indiquant ses projets à venir au sein de la commune nouvelle.

Il est rappelé que la boîte à idée n'a pas eu l'effet escompté, seulement deux courriers reçus. Il en est de même avec les deux réunions publiques qui ont fait venir seulement sept personnes.

Il est proposé de réaliser une réunion avec les agriculteurs, les services de l'Etat et la chambre d'agriculture en début d'année prochaine. Par la suite, une réunion publique à destination de la population avec les services de l'Etat sera organisée.

La question du référendum est soulevée. Il peut y avoir un référendum seulement si les décisions ne sont pas adoptées par la majorité des membres du conseil. Le Préfet est décisionnaire de sa mise en place. Ainsi, actuellement, il n'y a pas lieu de faire un référendum.

Le président propose aux membres de son conseil de définir le nom de la commune nouvelle. Il a été convenu de mettre ce point au prochain ordre du jour des conseils municipaux des cinq communes sous cet intitulé : « **Accord de principe sur le nom de la commune nouvelle** ». Les membres du conseil s'accordent également sur la phrase suivante : « **Dans le cadre de la réflexion de la commune nouvelle, les élus des 5 communes sont invités à se prononcer sur le nom de celle-ci, à savoir la proposition suivante : « Pays de Montbenoit »** ».

Le président propose aux membres de son conseil de définir également le lieu des bureaux de la commune nouvelle. Il a été convenu de mettre ce point au prochain ordre du jour des conseils municipaux des cinq communes sous cet intitulé : « **Accord de principe sur le lieu du pôle Administratif de la commune nouvelle** ». Les membres du conseil s'accordent également sur la phrase suivante : « **Le lieu proposé du futur pôle Administratif de la commune nouvelle est : Montbenoit** ».

Les locaux pourront convenir pour 2 à 3 secrétaires et un conseil.

Le logo/blason sera peut-être à créer. Ce point sera évoqué prochainement.

10. Questions diverses :

- Souvenir Français

Monsieur Blanchot a sollicité le syndicat au sujet de la mise en place d'une convention pour l'entretien de la tombe de Bernard Faivre, Mort pour la France durant la guerre d'Algérie. Cela sera voté au prochain conseil.

L'association du souvenir français aimerait avoir un représentant du Saugeais au sein de son conseil d'administration.

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu à Montbenoit ainsi qu'une conférence sur la mémoire de la Première Guerre mondiale.

- Stationnement école

Il va être rappelé aux parents les règles de stationnement autour de l'école. Une sensibilisation sera réalisée sur l'utilisation du parking « dépose minute ». Un échange a eu lieu avec Monsieur Mainier Cédric sur le stationnement devant son magasin. Il précise que si cela se fait en toute sécurité et dans le respect des lieux, il n'y voit pas d'inconvénient à poursuivre ainsi.

- Planning gymnase

Le planning annuel d'utilisation du gymnase a été décidé conjointement avec l'ensemble des associations sportives du secteur et de l'école. Il est affiché. Il va être rappelé aux utilisateurs de veiller à éteindre la lumière du hall (la mise en place d'un détecteur ou une minuterie serait peut-être une solution).

FIN DE SEANCE CONSEIL SYNDICAL : 21h30

Le Président,

Adrien PELLEGRINI

